

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

06 OCT. 1978



Séance ordinaire du six octobre mil neuf cent soixante dix huit,

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le six octobre à vingt heures quarante cinq,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 septembre 1978, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Jacques ROBERT Maire - VIOLETTE - LEON - GENNATAS - Mme BLIN - Maires-Adjointes - MM. LACLAU - LEBORGNE - MONIER - GILLES - DUMAS - BOURIOT - GARRO - DENEUX - BACA - Melle ARCHENAUT - M. CORAS - Mme MINSSIEUX - MM. GUILLAUMET - FRANCO.

POUVOIR : M. PERTIN à M. VIOLETTE

ABSENTS EXCUSES : MM. CHAMPAGNE - NICE - EXCOFFIER -

Monsieur ROBERT donne lecture du Procès-Verbal de la dernière séance, lequel est adopté à l'unanimité.

0 0
0

Le Conseil adresse ses meilleurs voeux de prompt rétablissement à Monsieur PERTIN, hospitalisé.

0 0
0

UTILISATION DES GYMNASES

Monsieur ROBERT présente au Conseil Municipal Monsieur PIZZONERO, Agent communal chargé de la coordination et de l'entretien des équipements sportifs de notre Commune.

Monsieur PIZZONERO fait part d'une réunion qui s'est tenue et à laquelle participaient les membres de la Commission des Sports et les représentants de chaque association sportive utilisant les Gymnases.

Un problème reste à régler : l'utilisation des Gymnases le Mercredi matin. En effet, le Centre Aéré, le C.E.S. et l'Ecole de Tennis sont demandeurs, alors qu'il n'y a que deux possibilités.

LE CONSEIL

A l'unanimité,

Décide d'attribuer un Gymnase au Centre Aéré. Il sera proposé au C.E.S. de reporter ses activités prévues pour le Mercredi au Lundi ou au Vendredi matin.

0 0
0



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

06 OCT. 1978

Monsieur ROBERT donne ensuite la parole à Monsieur GARRO, Conseiller Municipal, Délégué à la Comptabilité et au Budget.

SUBVENTIONS

Monsieur GARRO rappelle que lors du vote du Budget Primitif, il avait été inscrit des crédits de subventions globalement, la répartition devant être étudiée par les Commissions intéressées et ratifiée par la Commission des Finances. Il propose aujourd'hui au Conseil d'entérimer ces propositions qui se présentent sous la forme suivante :

Chapitres	Sociétés	Montant	Total par Chapitre
940.31	: Comité des Fêtes	: 40.000	: 40.000
942.1	: Sapeurs Pompiers	: 2.900	:
942.22	: S.P.A. Madame LEMAIRE	: 1.600	: 4.500
943.1	: Caisse des Ecoles	: 185.000	: 185.000
944.9	: Amicale Laïque	: 1.250	:
	: Oeuvre des Pupilles	: 600	: 1.850
945 18	: Hand Ball	: 4.000	:
	: Basket Bal	: 4.000	:
	: Ping Pong	: 1.500	:
	: Foot Ball	: 18.000	:
	: Athlétisme	: 14.000	:
	: Judo	: 20.000	:
	: Cyclo-Tourisme	: 500	:
	: Amicale des Boulistes	: 500	:
945.28	: Maison de la Culture	: 12.000	:
	: Fanfare	: 9.000	:
	: Section Philatélique	: 400	:
	: Rencontre	: 4.500	:
	: Club Photo	: 4.000	: 92.400
955.0	: Bureau d'Aide Sociale	: 35.000	:
955.3	: Mutuelle des Personnels des Collectivités	: 500	:
955.4	: Vie Libre	: 150	:
	: Inadaptés	: 100	:
	: Association Valentin Hatty	: 100	:
955.5	: Anciens Combattants	: 500	:
	: U.N.C.	: 900	:
	: Prisonniers de Guerre	: 500	:
	: Office National des A.C.V.G.	: 100	: 37.850
	:	:	:
		TOTAL	361.600

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote les Subventions conformément à l'avis de la Commission des Finances,

Et décide de compléter, au Budget Supplémentaire 1978, les crédits insuffisamment pourvus au Budget Primitif.

0 0
0



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

06 OCT. 1978

S.E.S. ATELIERS

Monsieur GARRO fait part d'une proposition faite par la Direction du C.E.S. et relative à une participation de la Commune à la création de nouveaux ateliers pour la S.E.S. Le coût global de l'opération est évalué à 600.000 Francs, la part de la Commune, soit 11%, serait de 66.000 Francs. Cette dépense sera budgétisée en 1979.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord sur cette opération,

Et décide d'inscrire au Budget Primitif de 1979 le crédit indispensable.

0 0
0

BILAN PISCINE : SAISON 1978

Monsieur GARRO fait devant le Conseil le bilan du fonctionnement de la Piscine pour la saison 1978.

La Piscine Municipale a été ouverte au public du 20 Mai au 17 Septembre soit environ 4 mois.

Sur notre proposition, la Piscine, a été fermée le Mardi, dès que l'année scolaire a pris fin (1er Juillet) cela a permis une économie substantielle en dépenses de personnel.

ENTREES :

- Mai	2.761
- Juin	3.490
- Juillet	5.026
- Août	5.024
- Septembre	2.591

Total 18.892 Nombre de jours : 109

Moyenne journalière : $\frac{18\ 892}{109} = 173$

TARIFS : 2 Frs. pour les habitants de MENNECHY (Carte Jaune)

5 Frs. " " " de l'Extérieur

4 Frs. " les enfants de l'extérieur

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

06 OCT. 1978



Compte Exploitation générale 1978

<u>DEBIT</u>		<u>CREDIT</u>	
Pharmacie	212	Droits d'entrée	29.525
Alimentation	7.196	Ventes denrées	13.386
Fournitures piscine	18.734	Divers	150
Personnel	84.137		
Chauffage	42.902		
Eau	2.581		
Entretien réparations	16.570		
Analyses	1.000	Déficit	130.271
	173.332		173.332
Déficit par entrée : $\frac{130.271}{18.892} = 6,90$		Déficit journalier : $\frac{130.271}{109} = 1.200$	

En 1977 : déficit par entrée = 8,55

LE CONSEIL

Remercie Monsieur GARRO de son information et prend acte.

0 0
0

SITUATION FINANCIERE

Monsieur GARRO fait part de la situation financière de la Commune au 1er Octobre 1978, et fait remarquer que certains crédits ouverts lors du vote du Budget Primitif, ont été à cette date, entièrement utilisés, et qu'il y a lieu en conséquence de freiner les dépenses à venir afin de ne pas grever trop lourdement le Budget Supplémentaire à venir.

Monsieur ROBERT fait remarquer qu'en effet, compte tenu du mauvais temps qui a sévi cette année, les dépenses de chauffage se sont trouvées supérieures aux prévisions qui avaient été faites, et contribuent pour une bonne part à cet excédent de dépenses.

0 0
0

IMPOTS LOCAUX

Monsieur GARRO fait un exposé sur le mode de calcul des Impôts Locaux dont la teneur suit :

1°) Données à considérer

- Budget 1977 : Produit total d'impôts locaux votés par le Conseil Municipal : 2.612.232 Frs.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

06 OCT. 1978



- Principaux fictifs communaux 77

Taxe foncière non bâtie	48,13
Taxe foncière bâtie	170,90
Taxe professionnelle	683,40
Taxe d'habitation	916,84

Totaux	1.819,27
--------	----------

- Valeur locative cadastrale de la Commune en 77

18 167 137

2°) Calcul de la taxe d'habitation :

On divise le produit total des impôts votés par le total des principaux fictifs de l'année.

soit : $2\ 612\ 232 = 1\ 435,87$ (quotient de répartition)

Le produit net communal de la taxe d'habitation est de :
1 316 461.

- Détermination du taux d'imposition qui figure sur l'avis d'imposition fiscal.

- On passe du produit net communal au produit brut en le majorant de 7,50% (part de l'Etat pour frais divers).

Soit : $1\ 316\ 461 \times 1,075 = 1\ 415\ 220$ Frs.

- On divise ce produit par la base imposable (total des valeurs locatives de la Commune) pour obtenir le taux

Soit en 1977 : $\frac{1\ 415\ 220 \times 100}{18\ 167\ 137} = 7,79$

Ce taux multiplié par la valeur locative du logement donne la part communale de la taxe d'habitation.

Il informe le Conseil qu'une modification pourrait intervenir en 1979, un texte de loi étant actuellement en discussion au Sénat, et dans lequel il serait donné, aux Conseils Municipaux, la possibilité de fixer eux-mêmes les taux des différentes contributions, le système en vigueur actuellement étant abandonné.

0 0
0

Monsieur ROBERT au nom du Conseil Municipal remercie Monsieur GARRO de ses différents exposés très précis et très intéressants pour l'information de chacun.

Il donne ensuite la parole à Monsieur LACLAU, rapporteur des questions scolaires.

0 0
0



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

06 OCT. 1978

SUPPRESSION DE CLASSES A L'ECOLE DE L'ORMETEAU ET DE LA SABLIERE

Monsieur LACIAU informe le Conseil Municipal qu'une décision de suppression d'une classe à l'Ecole de l'Ormeteau et d'une classe à l'Ecole de la Sablière, est actuellement en cours, quelques élèves manquant dans chaque groupe, pour le maintien des 5 Classes existantes actuellement. Il donne lecture de la lettre adressée par Monsieur ROBERT à Monsieur le Préfet dont teneur suit :

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous confirmer ma conversation téléphonique du Jeudi 21 Septembre.

Le Conseil Municipal de ma Commune, les Parents d'Elèves et les enseignants ont été désagréablement surpris de prendre connaissance de l'avis du Comité Technique Paritaire qui s'est prononcé pour la suppression d'une Classe à l'Ecole de la Sablière et à l'Ecole de l'Ormeteau.

Je crois savoir que le Conseil Départemental prendra communication de cet avis le Jeudi 28 Septembre.

Les motifs qui ont été retenus sont le constat des effectifs présents : 113 sur 115 inscrits à l'Ecole de l'Ormeteau - 114 sur 114 inscrits à l'Ecole de la Sablière plus une classe enfantine de 32 élèves.

Ainsi dans le Centre Ville 2 Classes seraient supprimées dans des établissements scolaires à 5 Classes.

Cette proposition serait désastreuse pour l'excellent climat scolaire que nous nous attachons à entretenir dans notre Commune qui, je vous le rappelle, comporte 37% des habitants d'un âge inférieur à 13 ans.

A partir des renseignements fournis à l'occasion de la rentrée il m'est facile de modifier les délibérations du Conseil Municipal en date du 22 Avril 1977 et du 8 Juillet 1977 concernant le périmètre scolaire et de retrouver, ainsi les effectifs suffisants.

Dois-je remettre en mémoire les créations intervenues en même temps dans les groupes scolaires : une 11ème classe à l'Ecole de la Jeannotte et une 16ème classe à l'Ecole de la Verville, sans compter le raz-de-marée au groupe des Myrtilles.

Je vous demande votre appui pour nous défendre et nous aider afin de maintenir à 5 Classes ces deux groupes, ce qui relève simplement de la raison.

Je vous en remercie à l'avance et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma parfaite considération.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve la démarche faite par Monsieur ROBERT auprès de Monsieur le Préfet,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

06 OCT. 1978



Et demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir intervenir auprès des Services Académiques afin que ces deux groupes scolaires soient maintenues à 5 Classes.

0 0
0

CLASSE DE NEIGE : CAMPAGNE 78/79

Monsieur LACLAU informe le Conseil Municipal que compte tenu de l'augmentation des effectifs des CM1, il s'avèrait nécessaire d'envoyer 10 Classes de Neige au lieu de 8 la saison dernière.

Les départs s'effectueraient :

- 1 Classe à LAMOURA en Décembre
- 3 " " " " Janvier
- 2 " " ONNION " "
- 2 " " " " Février
- 2 " " " " Mars

Il y aurait donc lieu de prévoir l'ouverture d'un crédit correspondant au départ d'une classe en Décembre, lors du vote du Budget Supplémentaire 1978.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve la proposition faite par Monsieur LACLAU,

Fixe à 1 320 Frs. la rémunération des moniteurs par séjour,

Autorise le Maire à signer un contrat avec la Société "Les Infirmières de FRANCE" pour s'assurer le concours d'une infirmière par séjour à ONNION,

Autorise le Maire à signer avec la Société "La UNION et PHENIX ESPAGNOL" la police d'assurance couvrant la Responsabilité Civile de la Commune en cas d'accident,

Fixe la participation des familles suivant le tableau ci-après :

- Moins de 300,00 Frs.....	5,00 Frs.
- de 300,01 Frs. à 500,00 Frs.....	10,00 Frs.
- de 500,01 Frs. à 800,00 Frs.....	20,00 Frs.
- de 800,01 Frs. à 1 000,00 Frs.....	25,00 Frs.
- de 1 000,01 Frs. à 1 300,00 Frs.....	32,00 Frs.
- de 1 300,01 Frs. à 1 500,00 Frs.....	38,00 Frs.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

06 OCT. 1978



- de 1 500,01 Frs. à 1 800,00 Frs.....	44,00 Frs.
- de 1 800,01 Frs. à 2 100,00 Frs.....	46,00 Frs.
- de 2 100,01 Frs. à 2 300,00 Frs.....	52,00 Frs.
- plus de 2 300,01 Frs.....	55,00 Frs.

0 0
0

Monsieur ROBERT donne ensuite la parole à Madame BLIN.

GARDERIES MATERNELLES

Madame BLIN expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la décision d'organiser des Garderies Maternelles Municipales à l'Ecole Maternelle de la Verville et à celle de la Jeannotte, le dossier administratif a été déposé auprès de l'Inspection Académique afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser les locaux scolaires. Elle fait part des difficultés rencontrées au niveau des Directrices de ces Etablissements qui ont fait une certaine obstruction, n'étant pas d'accord sur le principe de ces Garderies.

Elle signale qu'il y aura cependant lieu de prendre des dispositions afin d'assurer un fonctionnement normal le jour où nous ouvrirons ces Garderies, notamment en ce qui concerne la création d'une Régie de Recettes, l'acquisition de matériel (pour goûter, jouets, etc...), engagement de personnel.

Monsieur FRANCO dit que l'on va "parker" les enfants et demande quelles dispositions on compte prendre afin d'assurer l'ouverture d'une porte bloquée depuis un certain temps, ce qui paraît être une cause d'insécurité.

Monsieur ROBERT lui fait remarquer que ce n'est pas l'objet de la discussion en cours. Monsieur FRANCO n'accepte pas cette observation et quitte la séance. (22 Heures 10).

Madame BLIN continue son exposé : elle fait remarquer que les Directrices ont remis aux parents, la lettre qu'elle avait écrite aux familles pour les informer de cette réalisation, assortie de leurs observations, contraires au but que s'était fixé le Conseil Municipal, qui donnait tous apaisements aux parents quant à la bonne garde de leurs enfants pendant cette période, de 16 H. 30 à 19 H.

Elle fait remarquer que cette façon de procéder lui paraît insupportable et qu'il y a un abus de pouvoir de la part de ces Directrices, abus qu'il est difficile de tolérer.

LE CONSEIL

A l'unanimité, regrette la façon d'agir de ces Directrices,

Et demande à Monsieur le Maire qu'un arbitrage intervienne au niveau du Préfet et de l'Inspection Académique.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

06 OCT. 1978



Donne son accord pour création d'une Régie de Recettes,

Fixe la participation des familles à 7 Francs par jour pour les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis, et à 18 Francs les Mercredis (Repas du midi en plus).

0 0
0

TRANSPORTS URBAINS

Madame BLIN expose que depuis le 15 Septembre, la première ligne de Transport Urbain a bien fonctionné.

Elle donne lecture du bilan journalier du trafic, qu'a communiqué la Société ATHIS-CAR et d'où il ressort qu'il est transporté près d'une centaine de passagers le matin et autant le soir.

Elle signale que par contre la liaison particulière à destination du C.E.S. ne rencontre pas l'attrait que l'on pouvait espérer, une dizaine d'enfants seulement prennent le car.

LE CONSEIL

Prend acte de cette information et espère que le nombre de voyageurs ira grandissant et que cette ligne pourra se rentabiliser.

0 0
0

GENDARMERIE : ACCROISSEMENT DE L'EFFECTIF

Le Maire informe le Conseil qu'une décision a été prise de renforcer en effectif la Brigade de Gendarmerie de MENNECHY, 4 nouveaux postes sont créés et seront pourvus à partir du 1er Janvier 1979. Contact a été pris afin d'assurer le logement en Ville de ces 4 Gendarmes.

0 0
0

EXPROPRIATION : IMMEUBLE DE LA CROIX BOISSEE

Le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la procédure de déclaration publique et d'expropriation de la S.C.I. La Croix Boissée, Monsieur le Préfet de l'ESSONNE vient de prescrire l'enquête publique réglementaire.

0 0
0

BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur ROBERT pense qu'un nouveau Bulletin Municipal devrait être mis en chantier et il demande à Messieurs BACA et GARRO de vouloir bien dès maintenant commencer les démarches en ce sens.

0 0
0

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

06 OCT. 1978



DEPART DE L'ADJUDANT HAZO

Le Maire informe le Conseil que l'Adjudant HAZO, Chef de la Brigade Motorisée de Gendarmerie promu au grade supérieur, nous quitte, après de longues années passées à MENNECY, afin de prendre une nouvelle fonction à CRETEIL.

LE CONSEIL

A l'unanimité,

Propose qu'il soit remis à l'Adjudant HAZO la médaille de bronze de la Ville de MENNECY, en remerciement des nombreux services qu'il a pu rendre à la Ville avec dévouement et désintéressement.

0 0
0

CHAMBRE DES METIERS

Le Maire donne lecture d'une lettre émanant de la Chambre des Métiers Interdépartementale des YVELINES, de l'ESSONNE et du VAL D'OISE, relative à la création d'un Centre de Formation d'Apprentis à EVRY et construction et équipement d'une Antenne Départementale de la Chambre des Métiers.

La Chambre sollicitant du Conseil Général une subvention, elle demande aux Municipalités d'intervenir auprès de cette Assemblée afin qu'elle accepte de la voter, celle-ci étant nécessaire au complément de financement de l'opération envisagée.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Emet un avis favorable au projet de construction du Centre de Formation d'Apprentis et de l'Antenne de la Chambre des Métiers à EVRY, et demande au Conseil Général de vouloir bien aider la Chambre des Métiers à réaliser son projet.

0 0
0

ORDURES MENAGERES

Le Maire donne lecture d'une lettre au Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et le fonctionnement d'une décharge d'ordures ménagères dans la Région de JUVISY-SUR-ORGE, sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur la proposition de changement de Siège Social du Syndicat. Ce siège étant actuellement à la Mairie de JUVISY-SUR-ORGE serait transféré à la Mairie d'ATHIS-MONS.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

06 OCT. 1978



LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Considérant que la Commune d'ATHIS-MONS se trouvant dans l'Arrondissement de PALAISEAU, alors que la majorité des Communes adhérant à ce Syndicat, font partie de l'Arrondissement d'EVRY,

Emet un avis défavorable à cette proposition,

Demande que le siège soit maintenu à JUVISY-SUR-ORGE.

0 0
0

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur ROBERT informe le Conseil Municipal qu'il est procédé actuellement à un recensement complémentaire de la Population, recensement portant sur les constructions nouvelles édifiées depuis le 20 Février 1975, date du dernier recensement général de la Population.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de rémunérer les Agents Recenseurs participant à cette opération à raison de 5 Francs par feuille de logement et feuille d'immeuble en construction.

0 0
0

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur CORAS informe le Conseil qu'une réunion de l'Assemblée Municipale devrait se tenir fin Octobre, avec, à l'ordre du jour : la Maison de Loisirs et de la Culture, plusieurs décisions devant intervenir à ce sujet, notamment en ce qui concerne l'aménagement de cette maison et la désignation des 7 Conseillers devant faire partie du Conseil d'Administration.

0 0
0

Monsieur GENNATAS demande pour quelles raisons, les bandes de ralentissement qui avaient été posées aux abords de la Piscine ont été enlevées.

Monsieur ROBERT répond qu'il y avait eu une erreur de faite par la Société responsable de leur pose, celles-ci étant beaucoup trop rapprochées, et que compte tenu du lieu où elles se situent, elles présentaient ainsi des risques d'accidents et pouvaient contribuer à la formation, par temps frais et humide, de plaques de verglas.

0 0
0

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

06 OCT. 1978



Monsieur BACA demande pour quelles raisons sont facturées à la Commission Animation-Information, les heures du Personnel Communal, employé de Dimanche à la Manifestation de la Petite Reine.

S'agissant d'un problème de fond, cette affaire sera étudiée par la Commission des Finances, afin qu'une décision indispensable intervienne à ce sujet.

0 0
0

WEEK-END A LAMOURA

Le Maire informe le Conseil qu'il avait été envisagé de faire, courant Octobre, un Week-end à LAMOURA qui réunirait le Conseil Municipal.

Cette réunion pourrait, compte tenu du séjour de Classes de Neige, être envisagé fin Novembre, début Décembre, la date du 3 Décembre pourrait être retenue.

Une lettre de confirmation sera adressée à chacun des Conseillers.

0 0
0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 6 Octobre 1978 à 0 Heure 30.

[Handwritten signatures and initials in blue ink, including names like 'Mou', 'Lang', 'Deng', 'Lilien', 'Boulhann', 'Frang', 'M. H. St. M.', 'M. St. M.', and 'M. St. M.']